

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°29



Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL. L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel.

Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club. Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 02 juin 2026 à 18h30

Présents : Gérald BETTANCOURT (Président), Mme Nathalie GUELEN, Messieurs Claude TELLENE, Jérôme FABRE, Claude MICHEL, Bernard GUELHES, Emile ROUIRE

Assistent : Adil MOURABIT (CTDA), Bernard ALLIO (CD)

• **FELICITATIONS**

La CDA tient à féliciter Amine BENDKHIS, Mansour BOUCHENTOUF, Jessime EL BANE, Keylian ZAHIRI qui ont brillamment réussi la candidature Ligue. Ils seront classé Jeune Arbitre de Ligue pour la saison 2026-2027.

• **CANDIDATURE POUR LA LIGUE**

La CDA rappelle qu'elle est seule compétente pour proposer les candidatures aux examens Ligue. Pour être éligible à une proposition de candidature, l'arbitre doit satisfaire aux critères suivants :

- réussir dès la première session le test physique de début de saison ;
- obtenir un minimum de **30/40** au test théorique de début de saison ;
- faire preuve d'une présence régulière et assidue aux séances de préparation organisées chaque mercredi ;
- valider avec succès les deux examens probatoires.



La CDA souligne que ces critères visent à garantir le niveau de préparation et l'investissement nécessaires à une candidature en Ligue.

• SITUATIONS ARBITRES & AFFECTATIONS

1- Situations particulières

HANTLAOUI Mohamed – Arbitre District 2

Cet arbitre nous a informé vouloir passer arbitre assistant pour la saison 2026-2027.

A l'issue de la présente saison, cet arbitre a été classé Arbitre D3.

De ce fait, la CDA décide de l'affecter à la catégorie **Arbitre Assistant D2** à compter de la saison 2026-2027

2- Fin de Carrière

La CDA prend acte de la fin de carrière arbitrale de M. BOURKOUNE Ahmed et de sa demande d'intégrer l'équipe des tuteurs chargés de l'accompagnement des jeunes arbitres. La Commission le remercie pour son engagement au service de l'arbitrage et émet un avis favorable à cette demande.

3- Affectations Major D1 et AAD1

La CDA prend acte du refus de M. ZEGHLI Mourad, major de la catégorie D1, d'accéder à la catégorie R3 pour la saison à venir.

La CDA prend également acte de l'acceptation de M. HOORNAERT. Vincent., major de la catégorie Assistant D1, d'accéder à la catégorie Assistant R3 pour la saison à venir.

4- Affectations 2026-2027

Les affectations transmises au Comité Directeur ont été homologuées par PV du 18 mai 2026 (bulletin officiel n°41). Vous trouverez ci-dessous le détail des affectations validées.

DISTRICT 1		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
ZEGHLI	MOURAD	R3 (1)
BOUBKARI	ABID	D1
DE CASTRO SILVA	LOÏC	D1
EL OUARYAGHLI	SOUFIAN	D1
EZKIYOUH	MOHAMED	D1
GARCHI	OUADI	D1
M'HAYA	OMAR	D1
M'HAYA	YOUSSEF	D1
VAN MEEL	ALAN	D1
YAMLOUNI	NOAAMAN	D2
ZEGHLI	ALAEDDINNE	D2 (2)

(1) Affectation MAJOR D1 - sous réserve de Validation CRA

(2) Fin de Carrière

DISTRICT 2		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
PALISSE	JULIEN	D1
BENMOUFFOK	DJELLOUL	D1

AUBERT	ANTONY	D2
AGZIRIN	ZAKARIA	D2
ALLAMI	AISSAM	D2
BELABACCI	MOHAMED	D2
BOUYADMAREN	EZ EDDINE	D2
EL HASSOUNI	ABDELLAH	D2
EL HASSOUNI	NORDINE	D2
JAMALI	YOUSSEF	D2
KARA ALI	ABESS	D2

CHANCHOU	NICOLAS	D3
HANTALOU	MOHAMED	D3
VAROQUEAUX	GABRIEL	D3

DISTRICT 3		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
EL FIGHA	AZIZ	D2
IKAN	MOUSSA	D2
MOUSSA	HOUMADI	D2
ROUX	VINCENT	D2

AIT ALI OU FATMI	NABIL	D3
BARUQUE	YOANN	D3
BEN MALLEM	MOHAMED	D3
BOURAKBA	JAOUAD	D3
EL AFOUI	ABDELMAJID	D3 (2)

DISTRICT 3		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
LAMACHI	FOUAD	D3
NICAUD	MICKAEL	D3
POIRSON	FREDERIC	D3
POPESCU	CYRIL	D3
RAMY	MOUSTAFA	D3
VASSE	GUILLAUME	D3
ZENASNI	RAMDAN	D3
KEBBOUR	ZINEDINE	D4
M'HAYA	NABIL	D4
RAHOUNI	HAMZA	D4
TABICH	ABDELHAFID	D4

CHANGEMENT DE FILIERE

ANTOINE	MARC	AA D3
BOURDEAU	MUSTAFA	AA D3

(2) Fin de Carrière

DISTRICT 4		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
FATNASSI	BALIR	D3
SAIDI	ESSAM	D3
AZZAOUI	ABDELHAMID	D4
DOUICH	HICHAM	D4
EFE	MATHIEU	D4
EFE	GABRIEL	D4
GUENFOUD	ABDELLALI	D4
KADDOURI	MOHAMED	D4
KORIKO	FAYED	D4
KOUARA	HASSANE	D4

DISTRICT 4		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
LACHACHTI	SEBASTIEN	D4
LEGER	YANNICK	D4
M'HAYA	MEHDI	D4
NAAMANI	SAMIR	D4
RAHIH	ADAM	D4
SIJELMASSI IDRISSE	SOUFIANE	D4
ZAIDI	SEBTI	D4

CHANGEMENT DE FILIERE

DGHOUGH	HICHAM	AA D3
BELHADRI	YANIS	AA D3

DISTRICT STAGIAIRES		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
SUROY	GREGORY	D2 (1)
DEHEDIN	CLEMENT	D3
FERRAHI	SALAH EDDINE	D3
KDIDER	ABDELMJID	D3
COLLART	FLORIAN	D3
BELONI	MICKAEL	D4
EL BAHRAOUI	AMINE	D4 (2)
MORET	JOHAN	D4
MOUSSAOUY	MOHAMED	D4

DISTRICT STAGIAIRES		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
AZEHAF	KARIM	STAGIAIRE
BAUDEQUIN	BAPTISTE	STAGIAIRE
BIMAZGANE	ADIL	STAGIAIRE
CHAOUCH	AMAR	STAGIAIRE
MARGUERITE	MARVIN	STAGIAIRE
NDIAYE	BARRA	STAGIAIRE
SERAHANI	MOSTEFA	STAGIAIRE
TERMELLIL	IDIR	STAGIAIRE

DISTRICT ASSISTANT 1		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
HOORNAERT	VINCENT	AA R3 ⁽¹⁾
DEABJI	ILIAS	AA D1
EL MOUSTAID	BILLEL	AA D1
HAMNACHE	SIDI MOHAMED	AA D1
ROSIC	IVAN	AA D1
SIBGUI	AYOUB	AA D1
CHOPIN	CORINNE	AA D2
CHANGEMENT DE FILIERE		
MARQUIER	GERARD	D3
ROSSO	LLOYD	D4

(1) Affectation MAJOR AA D1 - sous réserve de Validation CRA

DISTRICT ASSISTANT 2		Affectation Saison 2026-2027
NOM	PRENOM	
LOUNISSA	RAFIK	AA D1
BOUAITA	SAMIR	AA D2
BOURKOUNE	AHMED	AA D2
CACHEUX	SEBASTIEN	AA D2
DJELASSI	SOFIAN	AA D2
IKAN	MOHAMED	AA D2
LABIDI	RACHED	AA D2
MERICHE	MOHAMED	AA D2
RAMOS SANTOS	DAVIDE ANDRE	AA D2
BELHADRI	BOUDIA	AA D3
CHERGUIA	AHMED	AA D3
CHANGEMENT DE FILIERE		
AOULAD AHMED	HAKIM	D4

- CANDIDATURE AU TUTORAT**

La CDA informe l'ensemble des arbitres que les candidatures pour exercer la fonction de tuteur sont ouvertes. Les arbitres souhaitant s'investir dans l'accompagnement et la formation des jeunes arbitres sont invités à adresser leur candidature par courrier électronique au secrétariat de la CDA.

- REMERCIEMENTS**

La CDA adresse ses sincères remerciements à la municipalité de Rognonas ainsi qu'à son adjoint aux sports M. FLAMINI René, pour la mise à disposition de la salle communale ayant permis la tenue de la réunion de fin de saison des arbitres dans d'excellentes conditions.

La Commission tient à souligner la qualité de l'accueil réservé ainsi que le soutien apporté par la commune au développement et à la valorisation de l'arbitrage.

- **MANQUEMENTS**

XXXX XXXX – District Jeune Stagiaire

Cet arbitre ne s'est pas déplacé sur sa rencontre du 31/05/2026 sans prévenir la CDA ou le contrairement.
A ce jour, la CDA n'a pas reçu de justificatifs. De plus cet arbitre est en situation de récidive de manquements.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur **XXXX XXXX** une sanction de non-désignation pour une période de 28 jours commençant à courir à compter du lundi 7 septembre 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 4 octobre 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA pour manquements répétés aux obligations statutaires inhérentes à la fonction arbitrale.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District
(secretariat@grandvaucluse.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

XXXX XXXX – Jeune arbitre

Cet arbitre ne s'est pas déplacé sur sa rencontre du 30/05/2026 sans prévenir la CDA ou le contrairement.
A ce jour, la CDA n'a pas reçu de justificatifs. De plus, la CDA constate qu'il avait bien pris connaissance de sa désignation notifiée sur son espace myfff.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur **XXXX XXXX** une sanction de non-désignation pour une période de 28 jours commençant à courir à compter du lundi 7 septembre 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 4 octobre 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA pour manquements répétés aux obligations statutaires inhérentes à la fonction arbitrale.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District
(secretariat@grandvaucluse.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

XXXX XXXX – Jeune arbitre

Cet arbitre ne s'est pas déplacé sur sa rencontre du 30/05/2026 sans prévenir la CDA ou le contrairement.
A ce jour, la CDA n'a pas reçu de justificatifs.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CDA décide :

- D'infliger à Monsieur **XXXX XXXX** une sanction de non-désignation pour une période de 14 jours commençant à courir à compter du lundi 7 septembre 2026 à 0 heures pour se terminer le dimanche 20 septembre 2026 à 23 h 59 conformément aux dispositions de l'article 33-1 du Règlement Intérieur de la CDA pour manquements répétés aux obligations statutaires inhérentes à la fonction arbitrale.

*La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Générale d'Appel du District
(secretariat@grandvaucluse.fff.fr) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F*

Fin de la Réunion 21h30

Le Président
Gérald BETTANCOURT



La Secrétaire
Nathalie GUELEN

